



Comité Technique Local du 19 oct 2022
1ere phase
Compte-rendu

Déterritorialisation, dématérialisation, déshumanisation

Ces trois mots résument le contenu de ce CTL.

Au **SIP de Villeurbanne, énième fusion de secteurs d'assiette**. Un des motifs est décrit quasiment sans fard dans le document de présentation : « meilleure répartition de la charge de travail en prenant en compte la disponibilité des effectifs ». Autrement dit, **gérer la pénurie d'effectifs**, celle-ci étant particulièrement criante dans ce service. En lien avec les nouvelles applications, il s'agit de se détacher d'une approche topographique. **FO dénonce ici la déterritorialisation des services** qui mènera à terme aux délocalisations vues en SIE ou à des externalisations pures et simples. Un GT national des SIP est prévu au premier semestre 2023. L'inquiétude est forte.

Conséquence directe pointée encore une fois par FO-DGFIP, la **perte de connaissance du tissu fiscal**.

Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP : cette démarche s'inscrit clairement dans le cadre de la création programmée de l'**agence « France recouvrement »**, réceptacle prévu de la destruction des missions de recouvrement de notre administration. A noter que ce schéma dénoncé par FO n'a pas été démenti par la direction locale...

Précédemment, nous avons récupéré les missions fiscales des Douanes avec seulement deux agents des Douanes qui suivent leur mission. **Ici c'est pire : personne pour combler les emplois transférés !** Pas grave dit la direction, il n'y a pas grand-chose à faire, tout est dématérialisé... Ce raccourci fait frémir. La réalité risque fort d'être beaucoup plus ardue pour ceux qui seront en charge du sujet... GMBI sera mis à contribution ainsi que GesLoc et GestionTU.

Au 1^{er} janvier dernier, la trésorerie de Belleville fermait. Au premier janvier prochain, la DRFiP prélève deux emplois au SGC de Villefranche pour alimenter le service facturier... De Belleville. On pourrait en rire s'il ne s'agissait de désosser le secteur public local et de remettre en cause de fait la séparation ordonnateur comptable. A la question de FO, la DRFiP a confirmé que le périmètre devait être étendu.

Concrètement, deux collègues sont volontaires mais que se passera-t-il au premier départ ? (mutation, promotion...). Des agents ayant demandé Villefranche seront-ils envoyés à Belleville. Comme dans le cas des « antennes », il est nécessaire que les collègues puissent demander explicitement Belleville.

Lors de la **seconde convocation** qui a suivi le vote contre unanime, FO est intervenu seule pour dénoncer la récente démarche d'extension de ces SFACT vers d'autres collectivités (Pierres Dorées) alors que la DRFiP n'a pas de recul sur le sujet et qu'il y a urgence à arrêter cette démarche dangereuse. Nous y reviendrons.

Accueil de la CAE :

La situation à l'accueil de la CAE est constamment tendue. FO ne s'est pas contentée de ce constat factuel. Nous en avons dénoncé les causes : fermetures de dizaines de centres des finances publiques dans le département qui drainent vers la Cité Administrative d'État de très nombreux usagers y compris ceux relevant de l'HDF Charité, lieu historique de l'accueil du public devenu cul-de-sac administratif. A la CAE comme ailleurs, nous ne pouvons que constater que les usagers sont prêts à faire de longues distances et à supporter de longues attentes pour être accueillis. La dématérialisation constitue une non-réponse pour beaucoup d'entre eux.

Nous avons par ailleurs rappelé la position constante du syndicat sur les sujets d'agressions envers les fonctionnaires : il ne faut rien laisser passer en la matière. FO rappelle l'obligation de protection qui engage l'administration vis-à-vis de ses agents. De façon claire, la disparition ces derniers temps d'une pause digne de ce nom pour les agents est inacceptable.

Plan de continuation d'activité (PCA) :

Ce document qui représente sans l'ombre d'un doute un important travail, est très formel. Il repose sur l'application de normes « ISO » assez largement déconnectées des spécificités de nos missions régaliennes et de service public.